

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de OFFEKERQUE

**Enregistrement en vue d'exploiter un élevage de volailles de
39900 emplacements
SOCIETE EARL ODENT**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société EARL ODENT dont le siège social est situé Rue Platiau 62370 OFFEKERQUE, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de volailles de 39900 emplacements, Rue Platiau 62370 OFFEKERQUE.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 11 janvier 2019.

Le dossier est consultable en mairie de OFFEKERQUE, commune d'implantation du projet, du 11 février 2019 au 12 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.